

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE DUPLESSIS**

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, convoquée le troisième jour du mois de septembre deux mille vingt à 18 h 30 en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.**

**sont présents :** M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par visioconférence)  
M. Serge Proulx, conseiller, poste 2 (par visioconférence)  
M<sup>me</sup> Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)  
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)  
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

**est absent :** M. Jacques Devost, conseiller, poste 3

**est présente :** Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière  
(par visioconférence)

**M. Jacques Devost, conseiller, a déclaré un conflit d'intérêt à la suite de la convocation. Il n'a pas participé à la séance extraordinaire. Le quorum est toujours constaté.**

**01. Temps de réflexion**

**02. Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 18 h 44. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

**03. Présences**

M. Jacques Devost, conseiller, a déclaré un conflit d'intérêt à la suite de la convocation. Il n'a pas participé à la séance extraordinaire. Le quorum est toujours constaté.

**04. Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020
6. Résolution
  - a) Résolution 2020-09-03-01 concernant le transport scolaire de Baie-Johan-Beetz à l'école Monseigneur-Labrie
7. Période de questions
8. Levée de la séance

**05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2020**

Il est proposé par Clément Tanguay, appuyé par Maryse Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2020 soit adopté tel que présenté.

**06. Résolution**

- a) Résolution 2020-09-03-01 concernant le transport scolaire de Baie-Johan-Beetz à l'école Monseigneur-Labrie

Considérant la Loi sur l'instruction publique du Gouvernement du Québec;

considérant les obligations du Centre de services scolaires de la Moyenne-Côte-Nord;

considérant que l'école secondaire la plus près de Baie-Johan-Beetz est à Havre-Saint-Pierre;

considérant que l'école Monseigneur-Labrie n'est qu'à 40 minutes de route de Baie-Johan-Beetz;

considérant la décision du Centre de services scolaires de la Moyenne-Côte-Nord de ne plus offrir de transport scolaire pour les élèves du secondaire de Baie-Johan-Beetz;

considérant que l'alternative proposée par le Centre de services est d'envoyer les élèves du secondaire en résidence, soit à partir de 12 ans;

considérant que cette alternative est inacceptable eu égard au développement des jeunes et leur réussite scolaire;

considérant les témoignages des élèves en résidence des dernières années;

considérant que cette décision rend caduques toutes les démarches municipales en cours (bonification des services de proximité et infrastructures, marketing territorial, etc.) pour la rétention et l'attractivité de jeunes familles;

considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz refuse catégoriquement que le Centre de services scolaires de la Moyenne-Côte-Nord, par cette décision insensée, compromette la pérennité du village;

considérant que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz juge tout à fait invalide et pernicieux l'argument du Centre de services scolaires de mettre en opposition le transport scolaire avec les services directs aux élèves;

Il est proposé par Maryse Bourque et appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, en toute légitimité, exige que le Centre de services scolaires de la Moyenne-Côte-Nord rétablisse une fois pour toutes le transport scolaire des élèves du secondaire de Baie-Johan-Beetz vers l'école Monseigneur-Labrie;

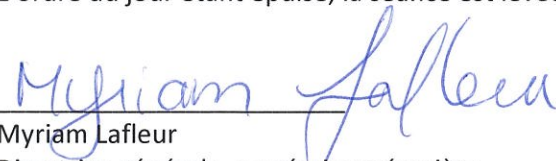
que la municipalité de Baie-Johan-Beetz continue d'offrir gratuitement les services de conciergerie, de déneigement et déglacage à l'école Saint-François-Régis;

que la municipalité de Baie-Johan-Beetz sollicite tout appui qu'elle jugera approprié, entre autres de la MRC de Minganie, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités.

#### 08. Période de questions

#### 9. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

  
Myriam Lafleur  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

  
Martin Côté  
Maire <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.